RAPPORT N° 107

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 10 Février 2017	
SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL	
RAPPORTEUR(S): MME MARTINE VASSAL	

OBJET

Union des maires des Bouches-du Rhône - Subvention de fonctionnement 2017

Direction de la Vie Locale Service des communes 13946

PRESENTATION

L'Union des Maires des Bouches-du-Rhône est une association loi 1901 déclarée le 23 mai 1946 et sise à Marseille, qui a pour vocation d'apporter son soutien aux communes pour :

- l'étude, d'un point de vue administratif, économique, financier et social, de toutes les questions intéressant l'administration des communes et leurs rapports avec les pouvoirs publics,
- la création des liens de solidarité entre les maires du département des Bouches-du-Rhône,
- le développement de la coopération intercommunale,
- l'aide humanitaire et la coopération internationale décentralisée.

L'Union des Maires assure également pour le compte des communes une mission de conseil et d'assistance dans le cadre de l'instruction des permis de construire à caractère agricole au sein du Conseil pour l'Habitat Agricole en Méditerranée Provence, le CHAMP 13.

Par ailleurs, depuis 2013, l'Union des Maires a organisé un groupe de travail de 23 maires, le G23, afin d'assurer un suivi dynamique de la mise en place de la nouvelle métropole.

OBJET DU PRESENT RAPPORT

Au titre de l'année 2017, l'Union des Maires des Bouches-du-Rhône envisage de poursuivre son action autour de plusieurs axes :

- Renforcement du soutien aux Maires par l'information, l'accompagnement, la formation et le conseil pour aborder les nouvelles réformes impactant la vie communale,
- Maintien et accentuation de ses représentants dans les instances où siègent les Maires,
- Le rôle déterminant du Département en faveur du développement des communes et de leurs territoires se confirmera dans le cadre du partenariat pour servir l'intérêt communal et départemental,
- Participation à diverses manifestations dont celle du Salon des Maires à Salon de Provence qui sera organisé pour une troisième édition,
- L'activité du CHAMP 13, largement plébiscité, sera poursuivi et renforcé afin d'accompagner les communes dans la prise de décision relative aux permis de construire en zone agricole,
- Poursuite de son rôle d'interface entre les communes et les pouvoirs publics.

Le budget prévisionnel 2017 de l'Union des Maires s'établit à 373 680 € répartis selon le plan de financement suivant :

-	Cotisations des communes et EPCI adhérents	219 300 €
-	Partenariats divers	4 000 €
-	Subvention Département	110 000 €
-	Subvention Région	17 000 €
-	Mise à disposition des locaux	23 380 €

L'Union des Maires ne dispose pas de ressources propres hors les cotisations des communes et groupements adhérents.

Afin de soutenir l'action de cette association, porte parole de l'expression des élus locaux, une subvention globale de fonctionnement d'un montant de 110 000 €pourrait lui être attribuée.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ce qui précède, je vous serais obligée de bien vouloir :

- approuver au titre de l'année 2017 l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 110 000 €à l'Union des Maires des Bouches-du-Rhône,
- m'autoriser à signer la convention de partenariat selon le modèle annexé au rapport,

La dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

Signé La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL